

M. BRADETTE: Il faut tenir compte de la suggestion de M. Coldwell. M. Coldwell, de même qu'un grand nombre de membres du Comité, craint les répétitions qui ont toujours été la malédiction de la Chambre des communes et des comités. Il serait bon d'éviter cela.

M. QUELCH: Je ne me répéterai pas.

M. BLACKMORE: A quelle heure devons-nous lever la séance ce soir ?

M. COLDWELL: Il est probable qu'un grand nombre de nos questions recevront une réponse, et nous ne comptons pas poser de questions auxquelles on a déjà répondu.

M. Low: Bravo! Bravo! Nous non plus.

Le PRÉSIDENT: Le Comité a manifesté beaucoup d'esprit de collaboration, et je vous en remercie. Voulez-vous que nous ajournions à 10 h. 30 ou que nous siégeons jusqu'à 11 heures ?

M. COLDWELL: Dix heures et demie.

M. BRADETTE: Le témoin va-t-il me donner les renseignements demandés sur les exportations d'or ?

Le TÉMOIN: D'après ces chiffres, les exportations d'or non monnayé du Canada, autrement dit la production courante d'or, s'élèvent à \$37,000,000 pour 1929; \$39,000,000 pour 1930; \$57,000,000 pour 1931; \$70,000,000 pour 1932; \$82,000,000 pour 1933; et à \$114,000,000 pour 1934.

Le PRÉSIDENT: Très bien, monsieur Quelch.

M. QUELCH: Je ne sais pas ce qui a été décidé. Je n'ai pas le droit de conclure une entente. Je crains de ne pouvoir finir avant la fin d'une autre séance, et il est possible que MM. Blackmore ou Low veuillent alors poser certaines questions.

M. BLACKMORE: Je préférerais que les autres groupes posent leurs questions. Je veux entendre ce qu'ils ont à dire, et il se peut que je veuille poser certaines questions quand ils auront fini.

Le PRÉSIDENT: Je ne veux pas paraître trop exigeant, mais voici ce que je pense à ce sujet: parmi nous, seul le Crédit social est opposé à cette mesure, et, en vue de parer aux répétitions, je crois que l'on devrait d'abord permettre à l'opposition de poser ses questions aux témoins.

M. BLACKMORE: Mais il est probable que nous prenions plus de temps qu'il ne faut avant de nous arrêter, et quand les autres partis ou les autres membres poseront leurs questions, il surgira peut-être d'autres points sur lesquels nous voudrions avoir un peu plus de précisions.

M. IRVINE: Supposons que nous convenions que l'étude de la question tout entière devrait être terminée demain soir, à cette heure-ci.

Le PRÉSIDENT: Je l'espère bien.

M. IRVINE: Supposons que nous nous en tenions à cela et que nous laissons la discussion suivre son cours en attendant.

Le PRÉSIDENT: Il y a eu une discussion paritaire à ce sujet. En attendant, laissons continuer M. Quelch jusqu'à 10 h. 30.

M. Quelch:

D. D'abord, je voudrais revenir aux affirmations du témoin; mon exposé est peut-être erroné, mais je crois qu'il se peut que le sien le soit aussi. J'ai dit, obtenir un crédit du Fonds; et vous avez répondu, non, ce ne serait pas un crédit, nous achèterions du change étranger avec notre argent; mais est-ce que la monnaie nationale ne constitue pas un débit pour le pays une fois qu'elle en est sortie; le pays ne contracte-t-il pas en réalité une dette lorsque nous faisons un achat au Fonds? — R. Je pense, et je crois l'avoir dit dans le temps (du moins j'en avais sûrement l'intention) qu'au fond l'achat de change étranger au Fonds constitue une opération de crédit.